



SYSTEME D'ÉCHANGE LOCAL DE LA FORÊT DE L'HAUTL

Association loi 1901 n° W953007484

Sans argent

CHARTRE

La charte ou esprit du Système d'Échange Local (S.E.L.) a pour but de définir le cadre dans lequel l'association « S.E.L. de la Forêt de l'HAUTIL » pratique des échanges avec comme constante de privilégier les individus dans leurs différences, leurs savoirs et leur liberté de pensée.

Les objectifs de l'association sont :

- d'œuvrer dans un territoire géographique proche de façon à entretenir des relations amicales de voisinage,
- d'expérimenter et de développer des pratiques d'échanges de manière conviviale et ludique,
- d'aider chacun à découvrir ses richesses pour progresser et contribuer ainsi à lutter contre l'isolement et l'exclusion,
- de réaliser des échanges sans rentrer dans le système marchand et monétaire en utilisant une unité de compte « le fagot » qui est propre à l'association,
- de pratiquer les échanges à leur juste valeur dans un souci d'équité et de réciprocité,
- de mettre en place des dynamiques d'échanges qui permettent à chacun de se dépasser, de libérer des forces nouvelles et d'acquérir de l'assurance,
- de laisser chacun évoluer à son rythme en respectant son mode de vie et son libre arbitre,
- de refuser toute pratique et influence de partis religieux, politiques ou sectaires dans le cadre des activités du S.E.L.,
- de garder son indépendance et son originalité tout en entretenant des rapports amicaux dans les échanges avec les autres S.E.L.